

Ville de Montréal

Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidence

M. Dominic Perri
Arrondissement de Saint-
Léonard

Vice-présidence

M^{me} Valérie Patreau
Arrondissement d'Outremont

Membres

M^{me} Caroline Braun
Arrondissement d'Outremont

M^{me} Daphney Colin
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies- Pointe-aux-Trembles

M^{me} Nathalie Goulet
Arrondissement d'Ahuntsic-
Cartierville

M. Enrique Machado
Arrondissement de Verdun

M^{me} Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Sylvain Ouellet
Arrondissement de Villeray-
Saint-Michel-Parc-Extension

M. Julien Henault-Ratelle
Arrondissement de Mercier-
Hochelaga-Maisonneuve

Le 19 février 2024

Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres

Mandat SMCE239981003

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, incluant une patinoire réfrigérée et un pavillon technique, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown - Dépense totale de 29 224 682,38 \$, taxes incluses (contrat : 23 129 905,92 \$ + contingences : 4 625 981,18 \$ + incidences : 1 468 795,28 \$) - Appel d'offres public 23-6126 – 5 soumissionnaires.

ORIGINAL SIGNÉ

Dominic Perri
Président

ORIGINAL SIGNÉ

Katherine Fortier
Coordonnatrice,
Soutien aux commissions
permanentes

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations à ce processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM23 0447) et du conseil d'agglomération (CG23 0205).

Mandat SMCE239981003

Accorder un contrat à Excavation E.S.M. inc. pour l'exécution des travaux d'aménagement du parc du Bassin-à-Bois, incluant une patinoire réfrigérée et un pavillon technique, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, dans le cadre du projet urbain Griffintown - Dépense totale de 29 224 682,38 \$, taxes incluses (contrat : 23 129 905,92 \$ + contingences : 4 625 981,18 \$ + incidences : 1 468 795,28 \$) - Appel d'offres public 23-6126 - 5 soumissionnaires.

À sa séance du 31 janvier 2024, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de plus de 20 M\$.*

Le 7 février 2024, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence.

Au cours de cette séance, les responsables de la Direction aménagement des parcs et espaces publics du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports ont d'abord présenté brièvement le projet et sa localisation. Il s'agit d'aménager un nouveau parc, dans le secteur Griffintown, qui comportera une patinoire réfrigérée ainsi qu'un pavillon incluant des vestiaires et des toilettes. Le contrat prévoit donc des travaux de construction d'une patinoire et d'un pavillon technique ainsi que des travaux d'aménagement urbain et paysager. Pour ce faire, un appel d'offres a été publié le 20 septembre 2023 pour une durée de 11 semaines. Durant cette période, 7 addendas ont été publiés afin d'offrir des précisions au cahier des charges ainsi que pour reporter, à deux reprises, la date d'ouverture des soumissions. L'appel d'offres a suscité l'intérêt de 22 preneurs du cahier des charges, dont 19 entrepreneurs généraux ou spécialisés, et de ce nombre, cinq ont déposé une soumission.

L'analyse des soumissions a révélé que la firme Excavation E.S.M. inc. a présenté le prix le plus bas, avec un écart de (- 2 %) avec l'estimation et de 15 % avec le deuxième plus bas soumissionnaire. Selon les personnes invitées, le deuxième plus bas soumissionnaire aurait notamment surévalué la complexité de certains travaux. De plus, il doit faire appel à de la sous-traitance pour certains ouvrages, ce qui expliquerait, en partie, cet écart. À la lumière du résultat de l'appel d'offres, qui est favorable à la Ville, les responsables ont

conclu en recommandant de poursuivre le processus d'octroi avec l'entrepreneur Excavation E.S.M.inc.

Durant la période de questions, la Commission a voulu savoir pourquoi avoir choisi le mode d'adjudication du plus bas soumissionnaire et non pas un mode avec système de pointage, puisqu'il s'agit d'un site important, qui comprend un potentiel archéologique. D'après les responsables, la majeure partie du contrat consiste à réaliser des travaux standard de construction et d'aménagement. Le volet archéologique est mineur et les travaux seront supervisés par une firme spécialisée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources de la Direction aménagement des parcs et espaces publics du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil municipal, en l'occurrence :

- *Contrat de plus de 20 M\$;*

Considérant les renseignements soumis aux commissaires;

Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier :

À l'égard du mandat SMCE239981003 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.